



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 081-218101632-20250409-2025\_DEL32-DE



Séance du 9 AVRIL 2025

2025 / 02 / 21

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	:	33
PRESENTS	:	23
REPRESENTES	:	10
ABSENT	:	0
VOTANTS	:	33

Date de Convocation : 02 AVRIL 2025  
Date d’Affichage : 02 AVRIL 2025  
Secrétaire de Séance : Jean-Michel BRIANT

### *Etaient présents :*

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

### *Etaient absents représentés :*

BARENS Janine par MARTIN Michel  
ROQUES Christine par MAUREL Agnès  
CHABBERT Cécile par ROUQUETTE Françoise  
PUECH Benoît par ESTRABAUD Guy  
LAFONT Stéphanie par ALBERT Corine  
CÈNES Alexandre par CAUQUIL Fabrice  
ASSEMAT Clothilde par PÉNÉLA Wilfried  
CASTAGNÉ Chantal par LOUP Karine  
IOUALALEN Valentin par AMALRIC André  
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

### **OBJET : Délégation de pouvoir – Adoption des décisions prises**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la délégation de pouvoir consentie par la préfecture, les arrêtés et décisions délibération du 7 Octobre 2020 ont été signés les arrêtés et décisions suivantes :

- Mise en place d'une redevance de stationnement sur le Parking de La Resse et fixation des tarifs forfaitaires ;
- Indemnité d'assurance d'un montant de 752,53 euros proposée par AXA Assurances IARD dans le cadre d'un sinistre sur un potelet et une barrière 7 rue du Moulin le 22 Août 2024 ;
- Indemnité d'assurance d'un montant de 810 euros proposée par la MAIF dans le cadre d'un sinistre sur un mât comportant des panneaux directionnels rue Gaston Cormouls-Houlès ;
- Indemnité d'assurance d'un montant de 522,04 euros proposée par MACIF Sud-Ouest Pyrénées dans le cadre d'un sinistre sur un potelet rue du Galinier ;
- Convention d'honoraires avec Me ARNAUD-LAUR dans le cadre du suivi d'une procédure pénale pour infraction au Code de l'Urbanisme par M. Nadir BENAMAR ;
- Demande d'aide financière auprès des co-financeurs à hauteur de 55% dans le cadre de la réhabilitation de la Place Gambetta pour un montant de 1 300 000 € H.T. ;
- Convention avec l'Association « Payrin Caraïbes » relative aux conditions de mises à disposition de routes et chemins ruraux pour la réalisation d'essais privés de rallye du 6 au 10 Janvier 2025 ;
- Convention d'honoraires avec Me ARNAUD-LAUR dans le cadre de la procédure d'abandon manifeste du lot n°4 de la maison dite « Jamme de Lagoutine » sis 3 rue de la Libération ;
- Tarifs « planchers » et « plafonds » fixés par la Caisse d'Allocations Familiales pour le Centre Multi Accueil Jeanne Mazel et le Centre Multi Accueil de la Lauze ;
- Marché avec l'entreprise EUROVIA Midi-Pyrénées (lot n°1) et ID VERDE Toulouse Création (lot n°2) dans le cadre des travaux de réfection de la Place Gambetta ;
- Demande d'aide financière auprès des co-financeurs pour la création d'infrastructures sportives au Parc de La Molière pour un montant de 2 100 000 € H.T. ;
- Avenant n°1 avec l'entreprise EIFFAGE Route Sud-Ouest d'un montant de 81 583,20 € dans le cadre des travaux de réfection de voirie programme 2024 ;
- Demande d'aide financière dans le cadre du DSIL pour les travaux de création d'un réseau fibre optique pour la liaison des caméras de la vidéoprotection sur la voie publique s'élevant à un montant de 82 496,60 € H.T. ;
- Avenant n°3 avec le Groupement RYCKWAERT CHEVIGNARD Architectes Sarl d'un montant de 23 780,46 € TTC dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre concernant la réfection de la Place Gambetta ;

- Prémption du bien situé place de La Finarié cadastre section AK n°587 propriété de M. et Mme GUILHOU au prix de 12 000 € ,
- Avenant n°1 au marché avec l'entreprise EIFFAGE Route Sud-Ouest d'un montant de 31 584 euros TTC dans le cadre de la réfection de travaux de voirie programme 2024 ;
- Indemnité d'assurance d'un montant de 5 094,72 euros correspondant au règlement du sinistre 9 avenue Maréchal Juin du 22 Novembre 2024 ;
- Convention de mise à disposition du stand de tir de La Mane 2025/2028 avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale ;
- Convention relative à l'utilisation par la Police Nationale du stand de tir de La Mane, à compter du 1er Janvier 2025 ;
- Liste des décisions relatives à l'exercice des préemptions urbaines pour la période de Décembre 2024 à Mars 2025.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,



Jean-Michel BRIANT



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication*